

La Pologne à l'heure de «solidarité»

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **73 (1981)**

Heft 5-6

PDF erstellt am: **19.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-386064>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La Pologne à l'heure de «Solidarité»

Lech Walesa a prononcé devant l'assemblée plénière de la 67e session de la Conférence internationale du travail 1981, qui s'est tenue à Genève, une allocution dans laquelle il a exposé la situation existant dans son pays. Nous reproduisons ici ses déclarations telles qu'elles ont paru dans le Compte-rendu provisoire de la conférence:

Je suis venu à cette session en qualité de délégué des travailleurs polonais, accompagné de mes collègues de mon syndicat «Solidarité» ainsi que de mes collègues des deux autres centrales syndicales de Pologne, à savoir les syndicats de branches et les syndicats autonomes.

Cela est l'expression visible du pluralisme syndical polonais. Cependant, je prends la parole à cette tribune essentiellement en qualité de représentant de la plus grande organisation syndicale polonaise, le syndicat indépendant autogéré «Solidarité».

Cette organisation a été créée à la fin du mois d'août 1980, à la suite des événements mémorables qui se sont déroulés aux chantiers navals de Gdańsk, Gdynia et Szczecin ainsi que dans les mines de charbon en Silésie.

Au cours de quelques mois à peine, nous avons groupé dans nos rangs des millions de travailleurs de tous les secteurs de l'économie nationale, et notre organisation «Solidarité» est devenue – dans l'histoire de notre pays – la plus grande organisation sociale.

Ses membres se diversifient par leur niveau d'instruction, leur spécialisation professionnelle, leurs opinions philosophiques ou religieuses, mais ils sont unis par une seule aspiration commune, celle d'assurer aux travailleurs manuels et intellectuels une vie dans des conditions de liberté civique, de liberté de pensée et de parole, de dignité humaine et de souveraineté nationale.

Nous avons tous l'espoir de voir notre Conférence honorée par la présence du pape Jean Paul II, l'attentat criminel contre sa vie a hélas fait échouer ce projet. Je voudrais ici me référer à la pensée du pape.

Au cours d'une rencontre avec la délégation de «Solidarité» à Rome, le pape Jean Paul II s'est exprimé, au sujet des accords de Gdańsk et de la création de notre syndicat, dans les termes suivantes: «Quand on songe aux événements si nombreux dans le monde contemporain dans lesquels la violence et la force constituent souvent la méthode d'action, quand on songe à la terreur qui sévit dans tant de pays et qui n'épargne pas la vie des innocents, eh bien justement une telle méthode exempte de violence et de force et recherchant des solutions dans le cadre d'un dialogue mutuel et portant sur le fond des questions, tenant compte du bien commun, cette méthode, dis-je, fait honneur aussi bien aux représentants du monde du travail de la côte Baltique, de la Silésie et d'autres régions qui adhèrent aujourd'hui à «Solidarité», qu'aux représentants du pouvoir gouvernemental polonais.»

Ces paroles sont pour nous un message important, dont la signification dépasse les frontières d'un seul pays.

L'indépendance de notre syndicat, qui a créé une situation sociale nouvelle dans notre pays, suscite parfois diverses craintes et différents commentaires.

Je désire déclarer ici, à cette tribune internationale, à toutes les personnes et à tous les pays du monde que les Polonais sont capables de régler leurs propres affaires intérieures entre eux, par eux-mêmes. Il est dans l'intérêt général qu'aucune ingérence extérieure n'empêche le processus de consolidation de la société polonaise qui a été engendré le 31 août 1980.

Notre syndicat est né de la protestation. En appliquant les méthodes traditionnelles de lutte ouvrière, telles que manifestations et grèves, il a contribué de manière décisive à amorcer une profonde transformation de la vie sociale et politique de notre pays. Il n'y a pas de domaines qui ne soient touchés par ce processus de transformation. Et quoique nous nous rendions compte que nous ne sommes qu'au début de ces changements, nul ne doute en Pologne qu'il n'y a plus de retour aux anciennes méthodes pour gouverner le pays et diriger son économie.

Dans le rapport du Directeur général, on rappelle les circonstances dans lesquelles s'est déroulé l'enregistrement de notre syndicat indépendant autogéré «Solidarité». En vue de compléter les informations contenues dans le rapport, je désire rappeler qu'au cours des dernières semaines, des récentes semaines, un pas de plus a été fait sur la voie de la création de nouveaux syndicats en Pologne. Le 12 mai a été enregistré le Syndicat indépendant des agriculteurs individuels «Solidarité», qui rassemble quelques millions de paysans propriétaires de fermes agricoles familiales. Ainsi donc ont été posés les fondements d'une union véritable de travailleurs et des paysans ainsi que d'une coopération durable de tous les travailleurs en Pologne.

La situation économique très difficile dans laquelle s'est trouvé mon pays à la suite des erreurs politiques et de la politique économique et sociale irresponsable des dirigeants de l'Etat au cours des dernières années, cette situation économique, dis-je, est universellement connue. La solution de cette crise profonde n'est pas une question de semaines ou de mois. Le syndicat indépendant autogéré «Solidarité» a déclaré qu'il était prêt à coopérer à la mise en œuvre de chaque programme rationnel visant à surmonter la crise et à la transformation des structures existantes jusqu'ici de l'organisation de l'économie et de la vie sociale du pays. Nous sommes pleinement conscients du fait que la solution des difficultés actuelles exigera des sacrifices et des privations de la part de chaque Polonais, même s'il ne porte aucune responsabilité pour l'effondrement de l'économie. Nous avons également recommandé à toutes les instances de «Solidarité» de ne pas avancer de nouvelles revendications salariales sans l'accord de la direction du syndicat et de ne pas entreprendre de nouvelles actions de grève. Nous allons cependant lutter pour que

personne en Pologne ne soit sans travail et pour assurer la défense des intérêts vitaux des couches de la population les plus défavorisées sur le plan économique dans les villes et dans les villages.

Notre syndicat attache une grande importance à la création d'une authentique autogestion des travailleurs des entreprises socialisées, tradition qui renouerait avec les conseils ouvriers de 1956, cela étant lié à une transformation fondamentale des méthodes de gestion de l'économie nationale. Les organes de l'autogestion des travailleurs et toutes les instances syndicales se verront confrontés à une tâche ardue. Il s'agit d'améliorer rapidement la protection du travail et la santé du personnel qui laissent aujourd'hui beaucoup à désirer.

Je voudrais souligner que les travailleurs polonais, membres du syndicat indépendant autogéré «Solidarité», apprécient beaucoup la possibilité de coopérer avec l'Organisation internationale du travail et déclarent qu'ils sont prêts à apporter leur aide active à l'élaboration future et au développement de la législation internationale du travail et à d'autres formes de mise en œuvre du progrès social à l'échelle du monde entier.

Personnellement, je me sens honoré de pouvoir participer aux travaux de la présente session de l'OIT et d'avoir la possibilité d'établir des contacts et d'amorcer une coopération avec les délégués syndicaux de tous les pays du monde réunis si nombreux dans cette enceinte.

Les syndicalistes polonais ont coopéré avec l'OIT avec pleine conviction pendant les soixante-deux années d'existence de cette Organisation. Prenant l'initiative en août 1980 de la création des syndicats indépendants autogérés, nous avons pleinement profité des conventions de l'OIT n^{os} 87 et 98 concernant les libertés et les droits syndicaux afin de renforcer notre «Solidarité». Je voudrais qu'également à l'avenir la coopération avec l'OIT devienne un élément durable dans les relations réciproques des syndicalistes polonais avec les organisations syndicales du monde entier et avec les institutions internationales, dont les travaux portent sur le progrès social et la réalisation de la justice sociale.

Je désire exprimer notre solidarité avec les travailleurs du monde entier, avec la lutte des organisations professionnelles pour la protection des intérêts sociaux des travailleurs et la dignité du travail, avec la défense des droits de l'homme partout où on leur porte atteinte. L'homme de notre temps ne peut pas avoir la conscience tranquille tant qu'il y a encore des territoires où sévissent la misère et la famine, tant qu'il existe de bouleversants contrastes matériels et sociaux entre divers pays et catégories de gens, tant qu'à l'aspiration naturelle des gens à la liberté, à une vie pleine de dignité, au bonheur s'opposent les forces de la violence, l'oppression et l'exploitation.

Je voudrais exprimer l'espoir que les principes de la justice sociale, des libertés démocratiques et de l'indépendance du mouvement syndical dont s'inspire «Solidarité» sont – par-dessus les frontières entre Etats, blocs et systèmes – le bien commun de tout le mouvement syndical et constituent sa force.